

# PETR PAYS DE PLOËRMEL – CŒUR DE BRETAGNE

## BUREAU SYNDICAL du 21 septembre 2022

### COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un septembre, à 16h00, le Bureau syndical dûment convoqué le seize septembre deux-mille-vingt-deux, s'est réuni salle du Conseil de la mairie de Campénéac, sous la présidence de Madame Gaëlle BERTHEVAS, Présidente du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne.

#### Présents :

De l'Oust à Brocéliande Communauté : Mesdames Gaëlle BERTHEVAS et Muriel HERVÉ.

Ploërmel Communauté : Madame Hania RENAUDIE, Messieurs Jean-Michel BARREAU, Patrick LE DIFFON et Joël LEMAZURIER.

#### Absents ou excusés :

De l'Oust à Brocéliande Communauté : Madame Christelle MARCY, Messieurs Jean-Luc BLÉHER, Bruno GIQUELLO, Alain LAUNAY et Guénaël LAUNAY.

Ploërmel Communauté : Madame Florence PRUNET et Monsieur Nicolas JAGOUDET.

#### ORDRE DU JOUR :

1. Validation du Compte-rendu du Bureau Syndical du 08 juin 2022
2. CONTRAT LOCAL DE SANTÉ
  - a. Élaboration du CLS 3ème génération – DLS – démarche participation citoyenne
  - b. Expérimentation du Dispositif « Soutenant Sentinelle »
  - c. Moyens humains dédiés à l'animation du CLS 3ème génération et co-financement ARS
3. ESPACE AUTONOMIE SANTÉ EST MORBIHAN
  - a. Transfert d'activité au DAC
  - b. Mise à disposition de deux agents PETR au DAC
  - c. Bail du local à usage commercial du Trait d'Union
4. RESSOURCES HUMAINES
  - a. Demande de formation d'un agent
  - b. Cas particuliers agents
5. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES
  - a. Réunion des Présidents de structures de coopération interterritoriales

Madame le Maire de Campénéac accueille les membres du Bureau et donne la parole à Madame Gaëlle BERTHEVAS, Présidente du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne.

#### **1. Validation du Compte-rendu du Bureau Syndical du 08 juin 2022**

L'ordre du jour de la séance du 08 juin 2022 portait sur :

1. Validation du Compte-rendu du Bureau Syndical du 23 février 2022
2. CONTRAT LOCAL DE SANTÉ
  - a. Délibération - Réalisation d'un Diagnostic Local de Santé (DLS) – réponse Appel à projet régional StarTerr
  - b. Délibération – Réalisation d'un Diagnostic Local de Santé (DLS) – recrutement d'un.e stagiaire
3. CONTRACTUALISATION
  - a. Délibération – Échelle d'élaboration du « Pacte de cohérence »
  - b. Délibération – Candidature du PETR au programme LEADER 2023-2027
4. QUESTIONS DIVERSES

Le compte-rendu a été communiqué à l'ensemble des membres et n'a pas fait l'objet de remarques. A l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 08 juin 2022 est validé.

## **2. CONTRAT LOCAL DE SANTÉ**

### **a. Délibération : Élaboration du CLS 3ème génération – Diagnostic local de Santé - Démarche participation citoyenne**

Madame la Présidente rappelle aux membres du Bureau que le PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne est engagé dans l'élaboration d'un troisième Contrat Local de Santé à l'échelle Est Morbihan pour la période 2023-2027.

L'échelle Est Morbihan correspond au périmètre d'intervention de l'Espace Autonomie Santé – DAC (Dispositif d'Appui à la Coordination) qui couvre le territoire de Ploërmel Communauté, De l'Oust à Brocéliande Communauté, Questembert Communauté, Arc Sud Bretagne ainsi que des communes de Camoël, Férel et Pénestin.

La préparation du CLS 3ème génération s'appuie préalablement sur la réalisation d'un Diagnostic Local de Santé comprenant un volet quantitatif, un volet qualitatif intégrant une démarche de participation citoyenne.

Lors du comité de pilotage du 24 juin dernier, l'Agence Régionale de Santé a invité le PETR à recourir aux services d'une compagnie de théâtre spécialisée dans les démarches participatives et de récolte de la parole. Concrètement, la compagnie intervient auprès des habitant.es du territoire afin de recueillir leurs besoins et identifier les enjeux auxquels ils sont confrontés en matière de santé (deux demi-journées par Communauté de Communes et une demi-journée pour les communes de Camoël, Férel et Pénestin).

Le coût de l'action est de 5.000,00€, auxquels il faut ajouter les frais kilométriques (0,51€ par km) estimés à environ 500€. L'action est portée et financée par le PETR. L'ARS remboursera intégralement le coût de l'action, laquelle se déroulera à partir de mi-octobre jusqu'à la mi-décembre.

**Aussi, après avoir délibéré, le Bureau syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne, à l'unanimité :**

- **Émet un avis favorable à la réalisation de la démarche de participation citoyenne dans le cadre de l'élaboration du CLS 3ème génération,**
- **Autorise la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.**

### **b. Délibération : Expérimentation du Dispositif « Soutenant Sentinelle » 2022**

Madame la Présidente poursuit sur le sujet CLS en informant les membres du Bureau que l'Agence Régionale de Santé Bretagne a proposé au PETR de participer à l'expérimentation du dispositif « Soutenant Sentinelle » 2022 sur le territoire Est Morbihan. La formation Sentinelle s'adresse à des citoyens ou professionnels non-soignants qui peuvent et sont disposés, au sein de leur communauté de vie, à repérer des signes d'alerte chez une personne et l'orienter ensuite vers les ressources professionnelles appropriées. La formation « Sentinelle » vise à consolider le premier maillon de la chaîne de prévention pour les personnes en souffrance, en facilitant leur accès aux soins. L'objectif est de déployer des sentinelles sur tous les territoires.

Le dispositif reposant sur des personnes non professionnelles du soin qui s'engagent volontairement dans une démarche de veille et d'appui potentiel aux personnes en souffrance psychique, il ne peut se concevoir qu'à la condition du respect d'un certain nombre de garanties permettant de préserver la motivation, l'efficacité et surtout la sécurité des sentinelles.

L'objectif de l'ARS est de donner la priorité à la qualité du dispositif plutôt qu'à la quantité de sentinelles formées.

Le dispositif de soutien aux sentinelles prend appui sur les ressources en santé mentale du territoire pour répondre aux 4 conditions suivantes :

1. L'orientation : le dispositif doit faire en sorte que toute personne repérée et orientée par une sentinelle soit rapidement et systématiquement reçue par un professionnel en mesure de faire une évaluation de la crise suicidaire.

->Les structures ressources et leurs professionnels du territoire sont informés du dispositif Sentinelle.

-> Formaliser un partenariat avec des dispositifs ou professionnels d'aval



2. Le recours : le dispositif doit mettre à disposition des sentinelles un référent (professionnel ou institutionnel) à contacter en cas de difficulté personnelle en lien avec la fonction de sentinelle.
3. L'animation de réseau : le dispositif doit faire en sorte que soit connue et régulièrement mise à jour la liste des sentinelles dans un territoire donné. En outre, les sentinelles doivent pouvoir bénéficier d'une sensibilisation continue sous la forme de rencontres annuelles avec mise à jour des connaissances et séquences de supervision permettant le partage d'expérience. Cette animation de réseau doit pouvoir concerner toutes les sentinelles d'un même territoire y compris celles relevant d'un réseau spécifique tel que celui de la MSA par exemple.
4. La supervision : le dispositif doit permettre que les sentinelles bénéficient d'une supervision collective régulière par un professionnel formé (professionnel de santé ou psychologue ayant une activité clinique et habitué à ce type d'exercice). Selon la taille des dispositifs et le nombre de sentinelles, plusieurs dispositifs sentinelles territorialement proches peuvent avoir une activité de supervision commune.

L'Instance Régionale d'Education et Promotion de la Santé (IREPS) accompagnera ces expérimentations et viendra en appui des opérateurs qui portent l'expérimentation du dispositif Soutenant Sentinelle.

Dans ce cadre, les missions confiées au PETR seraient les suivantes :

- Être territoire expérimentateur (l'unique CLS sur le Morbihan),
- Mettre en place deux formations (1 jour par formation) avant fin 2023 avec des intervenants formés, salariés de l'établissement public de santé mentale (EPSM), assurer la logistique,
- Identifier et prioriser des personnes volontaires pour suivre le module de formation sentinelle et intégrer le réseau sentinelle,
- Recueillir et transmettre à l'IREPS des données concernant le nombre de sentinelles formées par expérimentation,
- Communiquer auprès des acteurs locaux sur le dispositif Sentinelle.

Les moyens alloués par l'ARS au PETR seraient les suivants : une subvention d'un montant de 12 000 € pour l'ingénierie dédiée en 2023, l'expérimentation se déroulant sur l'année 2023. Les formateurs seraient directement rémunérés par l'ARS.

Au regard du périmètre d'intervention du CLS 3ème génération, ce projet devra être soumis à validation du Comité de pilotage où siègent les 4 EPCI et 3 communes.

**Ainsi, après avoir délibéré, le Bureau syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne, à l'unanimité :**

- **Émet un avis favorable à l'expérimentation, sur le territoire Est Morbihan, du dispositif « Soutenant Sentinelle », sur la période 2022-2023,**
- **Autorise la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.**

### **c. Moyens humains dédiés à l'animation du CLS 3ème génération et co-financement ARS**

Madame la Présidente du PETR expose aux membres du Bureau la situation et les enjeux sur le sujet de l'ingénierie dédiée à la mise en œuvre du CLS : L'ingénierie actuellement dédiée à l'animation et la mise en œuvre du Contrat Local de Santé (échelle Pays) est de 1.2 ETP, co-financé à hauteur de 25.000,00 € par l'Agence Régionale de Santé Bretagne.

Suite à la décision d'élargissement du périmètre du CLS 3ème génération, à celui de l'Espace Autonomie Santé Est Morbihan, un courrier co-signé par le PETR, Ploërmel Communauté, De l'Oust à Brocéliande Communauté, Questembert Communauté, Arc Sud Bretagne et les communes de Camoël, Férel, Pénestin a été adressé au Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Bretagne afin de bénéficier d'une ingénierie supplémentaire, 2 ETP en tout, nécessaire pour couvrir l'ensemble du territoire Est Morbihan. Dans les mêmes temps, la santé mentale devenant un enjeu national suite à la crise sanitaire, l'ARS impose aux CLS de dédier un axe à la santé mentale et incite fortement les territoires à instituer un Conseil Local en Santé Mental (CLSM).

Une étude d'opportunité sur la création d'un CLSM, présentée aux élus en février 2022, a confirmé l'intérêt de créer un tel outil porté par les élus, l'établissement public de santé mentale et les représentants des usagers sur le territoire.

Suite aux échanges menés depuis plusieurs mois concernant l'ingénierie, l'ARS propose, sur la durée du CLS 3, couvrant la période 2023-2027, au PETR le financement annuel pérenne suivant :

- Sur le volet animation et mise en œuvre du CLS 3 :
  - o 1 ETP à hauteur de 25.000,00€ (co-financement),



- 0.5 ETP à hauteur de 25.000,00€ (financement),
- Sur le volet CLSM :
  - 0.5 ETP à hauteur de 12.500,00€ (co-financement),
  - Soit une dotation annuelle de 62.500,00€.

En parallèle, pour financer les actions s'inscrivant dans le CLS3 et portées par le PETR, ce dernier doit répondre à des appels à projets, notamment de l'Etat, et/ou négocier préalablement avec l'ARS pour obtenir un co-financement.

Dans tous les cas, le PETR avance la trésorerie (le calendrier des commissions décisionnelles de l'ARS étant ainsi fait).

Au regard du périmètre d'intervention du CLS 3ème génération, ce projet sera soumis à validation du Comité de pilotage où siègent les 4 EPCI et 3 communes (réunion prévue début novembre).

**Les membres du Bureau acceptent, sous réserve de validation en comité de pilotage du CLS3, la proposition de co-financement annuel pérenne présentée ci-dessus, avec les réserves toutefois que cette dotation de 62.500,00€ d'une part ne vaille que pour une première période de déploiement du CLS sur l'ensemble du territoire Est Morbihan, estimée à deux ans maximum, et qu'elle soit d'autre part réévaluée dès 2025 pour couvrir la montée en charge engendrée par ces deux premières années d'exercice.**

**Les membres du Bureau autorisent Madame la Présidente du PETR à engager les démarches en vue du recrutement d'un ETP dédié à 50% de son temps de travail au CLS3 et 50% au CLSM.**

### **3. ESPACE AUTONOMIE SANTÉ EST MORBIHAN**

#### **a. Transfert d'activité au DAC**

Madame la Présidente informe les membres du Bureau que l'assemblée générale constitutive s'est réunie le 21 juillet 2022 à Bohal. 21 personnes étaient présentes. Les statuts ont été adoptés à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration est composé de :

- Collège 1 composé des représentants des collectivités territoriales, des groupements de collectivités, du PETR Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne » (5 sièges) :
  - Patrice LE PENHUIZIC, Président de Questembert Communauté ;
  - Marie-Thérèse CABON, Vice-Présidente d'Arc Sud Bretagne ;
  - Christelle MARCY, Vice-Présidente d'OBC ;
  - Jean-Michel BARREAU, Vice-Président de Ploërmel Communauté ;
  - Gaëlle BERTHEVAS, Présidente du PETR.
 Tous les sièges sont pourvus.
- Collège 2 composé des représentants des établissements de santé publics ou privés lucratifs ou non lucratifs » (4 sièges) :
  - Catherine MONGIN, Directrice de la Clinique des Augustines ;
  - Delphine RENVOIZE, Médecin en charge de l'équipe mobile de gériatrie ;
  - Erwan PRIVAT, Directeur de l'hôpital de Josselin et EHPAD Malestroit.
 Trois sièges sur quatre sont pourvus.
- Collège 3 composé des professionnels, ou leur structure d'exercice, des soins médicaux ou paramédicaux du territoire et leurs représentants (ordre professionnels, URPS ou associations ayant le même objet) ainsi que les CPTS du territoire (4 sièges) :
  - Adeline BUREAU, coordinatrice du pôle de santé Mauron ;
  - Marie-France CADIER, directrice du centre de soins de Mauron.
 Deux sièges sur quatre sont pourvus.
- Collège 4 composé des représentants des services ou établissements sociaux et médico sociaux publics et privés lucratifs ou non lucratifs (5 sièges) :
  - Thierry PERRIN, directeur Le Florilège Etablissement sanitaire et médicosocial de Férel ;
  - André PIQUET, Président d'ALEZE ;



- Danielle ARS, Responsable Service d'Accompagnement à la Vie Sociale ADAPEI ;
- Marie-Annick LAVAUX, Présidente ADMR Mauron ;
- Mélanie BODIN, Directrice EHPAD St Antoine Ploërmel.

Tous les sièges sont pourvus.

- Collège 5 réunissant les usagers et les personnes intéressées par les missions de l'association (2 sièges) :
  - Armelle HANGOUEY, représentante de la Commission Départementale de la Citoyenneté et de l'Autonomie ;
  - Marie-Annick DREANO, représentante du Collectif Santé Pays de Ploërmel.

Tous les sièges sont pourvus.

Le Bureau est composé de :

- Gaëlle BERTHEVAS, Présidente ;
- Catherine MONGIN, Vice-Présidente ;
- Adeline BUREAU, Trésorière ;
- Marie-Thérèse CABON, Secrétaire.

Ressources Humaines :

- Recrutement direction DAC : Hervé LECLERC a été recruté le 1er septembre 2022. Une période de tuilage est mise en place avec Karine RETO pour assurer le transfert du service à compter du 1er octobre 2022.
- Le PETR a saisi le Comité Technique départemental : 14 agents sont concernés dont :
  - 2 agents titulaires PETR seront mis à disposition du DAC,
  - 2 agents titulaires OBC mis à disposition du DAC,
  - 1 agent titulaire Ploërmel Communauté détaché auprès du DAC,
  - 1 agent titulaire CD56 détaché auprès du DAC,
  - 1 agent titulaire de la fonction publique hospitalière en disponibilité,
  - 7 agents contractuels (recrutés en CDI par le DAC).

Budget en cours de négociation mais à ce jour :

- Dépenses prévisionnelles estimées à 918.092,00€,
- Recettes : 249.000,00 € du Conseil Départemental + 500.000,00 € de l'ARS + 171 000 € des 4 EPCI et 3 communes,
- L'organigramme cible prévoyait 19.8 ETP, il a été revu à la baisse soit 14.9 ETP (agents transférés + poste de directeur).

A ce jour, pour l'année 2022, le Pays a perçu 200.000,00 de l'ARS (soit 80% de la dotation annuelle versée en 2021) et 149.760,00€ du CD56 (soit 60% de la dotation annuelle versée en 2021).

## **b. RESSOURCES HUMAINES – Délibération – Convention de mise à disposition de deux agents du PETR à l'Association « Espace Autonomie Santé Est Morbihan »**

Madame la Présidente rappelle aux membres du Bureau que dans le cadre de la convergence des Espaces Autonomies Seniors présents sur le territoire du département, le PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne, les Communautés de communes Ploërmel Communauté, De l'Oust à Brocéliande Communauté, Arc Sud Bretagne et Questembert Communauté, ainsi que les communes de Férel, de Camoël et de Pénestin, ont signé, en janvier 2019, une convention de service unifié portant sur la création de l'Espace Autonomie Santé Est Morbihan.

Le PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne est porteur d'un service MAIA et d'un dispositif CLIC dans le cadre de l'Espace Autonomie Santé Est Morbihan.

En application de la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, les différents dispositifs venant en appui des parcours de santé de la population (réseaux de santé, MAIA, PTA (plateformes territoriales d'appui), coordinations territoriales d'appui) ont été intégrés au sein d'un dispositif unique : le dispositif d'appui à la coordination (DAC), régi par les articles L. 6327-1 à L. 6327-7 du Code de la Santé Publique.



Le code de la santé publique, issu de la loi n° 2019-774 susvisée, prévoit que les CLIC peuvent intégrer le DAC, sur délibération du conseil départemental.

Les travaux menés à l'échelle de la Région par l'ARS Bretagne, en coopération avec l'ensemble des acteurs concernés, ont conduit à identifier un besoin de constitution d'un DAC à l'échelle de l'Est Morbihan. Les dispositifs MAIA et CLIC gérés par le PETR Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne ont donc vocation à être intégrés dans ce DAC.

Dans cette perspective, l'Association « Espace Autonomie Santé Est Morbihan » a été créée en juillet 2022.

Afin de participer à la gouvernance du DAC, le PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne a adhéré, par délibération en date du 29 juin 2022, à l'Association « Espace Autonomie Santé Est Morbihan », en qualité de membre fondateur.

L'Association « Espace Autonomie Santé Est Morbihan » ayant donc vocation à reprendre les activités mais également les personnels des services MAIA et CLIC actuellement portés par le PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne, il convient de mettre à disposition de ladite association, à compter du 1er octobre 2022, les deux agents titulaires suivants :

- Madame Catherine PERAUD qui occupe au sein du PETR un poste de chargée d'accueil, à hauteur de 1 ETP,
- Madame Gwenaëlle CARRET-CHARTIER qui occupe au sein du PETR un poste de gestionnaire de cas complexes, à hauteur de 0.8 ETP.

**Après en avoir délibéré, le Bureau syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne, à l'unanimité :**

- **AUTORISE la Présidente à signer la convention ayant pour objet de mettre à disposition de l'association « Espace Autonomie Santé Est Morbihan », à compter du 1er octobre 2022, les deux agents titulaires suivants :**
  - Madame Catherine PERAUD qui occupe au sein du PETR un poste de chargée d'accueil, à hauteur de 1 ETP,
  - Madame Gwenaëlle CARRET-CHARTIER qui occupe au sein du PETR un poste de gestionnaire de cas complexes, à hauteur de 0.8 ETP.
- **FIXE les frais de gestion engendrés par la mise à disposition à 100€ par mois et par agent (soit 2.400,00€/an pour les deux agents).**

### **c. Bail du local situé au sein de la galerie le « Trait d'Union » à Ploërmel – litige avec le bailleur**

Madame la Présidente expose aux membres du Bureau la situation :

En 2017, les services du PETR ont quitté le PA de Ronsouze pour s'installer :

- 7 Rue du Val, Les Carmes à Ploërmel pour les services administratif, urbanisme, contractualisation, conseil de développement,
- Dans un local situé 8/10/12 rue Jean-Noël Goujon à Ploërmel dépendant d'un ensemble immobilier dénommé le « Trait d'Union » pour les services à destination de la population (Espace Info Services et Espace Autonomie).

Le bail du local situé au « Trait d'Union », conclu avec l'indivision CHAUVIN – HOUSSIN – PERRET, a été consenti pour une durée ferme de 6 ans du 15 octobre 2017 jusqu'au 14 octobre 2023.

Le loyer annuel est de 10.800€.

En raison d'une toiture dégradée, le local a subi deux dégâts des eaux majeurs : un premier en septembre 2019 et un second en juin 2021 : effondrement du faux-plafond dans le coin cuisine-repas, humidité et moisissures sur les murs des bureaux, odeurs, etc.

En dépit de la remise en état des locaux intérieurs, à la charge du PETR, et de menus travaux (mesures conservatoires) effectués sur la toiture par la co-propriété, les nuisances et dégradations intérieures persistent et s'amplifient. Dans ces conditions, la jouissance paisible du local, à laquelle le locataire a droit, n'est plus assurée.

Suite à une visite des locaux le 24 novembre 2021, le médecin de prévention du Centre de Gestion du Morbihan atteste « de conditions de travail très altérées déclenchées par l'état délabré du local professionnel et entraînant des pathologies médicales incontestables ».

La santé et la sécurité des agents n'étant plus assurées, décision a été prise de déplacer les agents du service Espace Autonomie au sein des bureaux du PETR situés aux Carmes.

Une demande de résiliation anticipée du bail a été adressée aux bailleurs, sans résultat.



Dans ces conditions, le PETR a missionné le cabinet d'avocats Coudray situé à Rennes afin d'une part de déplacer le conflit entre avocats (les tensions avec les bailleurs, qui pèsent sur les agents, remontent à 2019 et s'intensifient) et de bénéficier d'un appui juridique afin de faire valoir nos droits d'autre part.

Le 1er semestre 2022 a été ponctué d'échanges de courriers entre l'avocat du PETR et celui de l'indivision. L'indivision refuse obstinément la résiliation anticipée.

Sur conseil de l'avocat, le PETR n'a pas payé les loyers depuis le 1er janvier 2022. Un commandement de payer a été émis à l'encontre du PETR en septembre 2022.

Le bail ayant été, principalement, conclu pour recevoir le service EAEM et ses usagers, le transfert d'activité à venir vers le DAC pourrait justifier que le contrat litigieux soit inclus dans le transfert. Madame la Présidente souhaite ainsi recueillir l'avis des membres sur le sujet étant entendu que la situation conflictuelle avec l'indivision, l'état de dégradation avancée du local ne participeraient pas à un transfert d'activité PETR-DAC « serein », au regard notamment du coût de fonctionnement du DAC nécessaire pour offrir un service de qualité aux usagers.

Monsieur le Maire de Ploërmel propose qu'attache soit prise auprès du DGS de la commune pour étude du dossier en vue, si les conditions étaient réunies, de l'exercice des pouvoirs de police du maire.

#### 4. RESSOURCES HUMAINES

##### a. Demande de formation individuelle d'un agent

Madame la Présidente fait part aux membres du Bureau de la demande de formation adressée par Madame Karine Réto en vue de l'obtention du titre professionnel Formateur professionnel d'adultes. En l'absence de plan de formation, l'autorité territoriale saisit le Bureau du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne de cette demande.

Les modalités de la formation demandée sont les suivantes :

- Organisme de formation : ÉDUCATEL ;
- Coût de la formation : 2.500,00€ TTC (frais pédagogiques) ;
- Duré de la formation : 600 heures (80 jours de formation à distance + 9 semaines de stage séquençables) sur une période maximale de 2 ans ;
- Les heures de formation et de stage sont effectuées sur le temps de travail de l'agent ;
- Frais pédagogiques : à la charge du PETR ;
- Frais annexes, frais de déplacement : à la charge de l'agent.

Les nouvelles compétences acquises au cours de la formation permettront à l'agent de :

- Maîtriser les méthodologies de transmission de l'expertise dans un domaine donné,
- Se perfectionner aux techniques et outils d'animation de réunions,
- De mettre en pratique les dites compétences à l'occasion de réunions, temps d'échanges, de travail et de concertation destinées aux élus, agents et partenaires du PETR.

**Après en avoir délibéré, le Bureau syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne, à l'unanimité :**

- **ÉMET un avis favorable à la demande de formation de l'agent,**
- **DÉCIDE de financer intégralement le coût de la formation (frais pédagogiques),**
- **AUTORISE la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la décision.**

##### b. Cas particuliers agents – informations du Bureau

*Poste assistance de direction*

Madame la Présidente informe les membres du Bureau que le Contrat à Durée Déterminée de Céline Haton-Porée, recrutée en décembre 2021 sur un contrat « accroissement temporaire d'activité » pour une durée d'un an, suite au départ en retraite d'un agent, arrive à échéance très prochainement. L'agent est fonctionnaire territoriale placée en disponibilité.



Céline Haton-Porée occupant un poste dont les missions ne peuvent relever d'un contrat de projet, le Centre de gestion a été saisi pour étudier les autres types de contrat possibles. Toutefois, la mutation est la seule solution pour conserver l'agent, lequel apporte entière satisfaction et s'attache à faire la preuve chaque jour de son grand professionnalisme.

Les membres du Bureau approuvent, à l'unanimité, la mutation de Madame Haton-Porée au sein du PETR en qualité d'assistante de direction.

#### *Poste Animateur/gestionnaire Leader*

Madame la Présidente informe les membres du Bureau que l'agent qui occupe le poste, Marjolaine Pondard, ne poursuivra pas ses missions au-delà du terme de son contrat (31.12.2022). Une offre d'emploi a été publiée en vue de son remplacement.

## **5. QUESTIONS DIVERSES**

Madame la Présidente rappelle les dates de réunion des prochaines instances :

- 12 octobre 2022 : Comité syndical
- 16 novembre 2022 : Bureau syndical
- 07 décembre 2022 : Comité syndical

Ainsi que les dates de formations ou évènements à venir :

#### *Urbanisme/SCoT*

- 29 septembre 2022 : La trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme (sur inscription)

#### *Développement et structuration filière forêt/Bois – Déploiement de la démarche Forêt, Bois & Territoires*

- 22 septembre 2022 de 14h00 à 16h00 : Visite des chaufferies de l'établissement Yves Rocher à La Gacilly (ouverte à tous),
- 18 octobre 2022 de 10h00 à midi : Réunion de sensibilisation Pin Maritime par FranSylva, forêt de Molac chez M. de Chabannes (ouverte à tous),
- 27 octobre 2022 de 14h00 à 16h00 : Atelier d'élaboration du programme d'actions (salle de Bohal) (ouvert à tous),
- 07 novembre 2022 de 14h00 à 16h00 : Visite de la chaufferie de Guer avec les services techniques de la ville et Dalkia (ouverte à tous),
- 15 novembre 2022 de 14h00 à 16h00 : Réunion du Comité de pilotage : Présentation du diagnostic et du programme d'action (salle de Bohal),
- 13 décembre 2022 de 14h00 à 16h00 : Présentation officielle du diagnostic et du programme d'action (salle de BOHAL) (ouverte à tous).

*Réunion des Présidents de structures de coopération interterritoriales programmée le 16 décembre 2022.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.



# PETR PAYS DE PLOËRMEL – CŒUR DE BRETAGNE

## BUREAU SYNDICAL du 16 novembre 2022

### COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt-deux, le seize novembre, à 16h00, le Bureau syndical dûment convoqué le dix novembre deux mille vingt-deux, s'est réuni en mairie de Missiriac, sous la présidence de Madame Gaëlle BERTHEVAS, Présidente du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne.

#### Présents :

**De l'Oust à Brocéliande Communauté :** Mesdames Gaëlle BERTHEVAS, Muriel HERVÉ et Christelle MARCY, Monsieur Alain LAUNAY.

**Ploërmel Communauté :** Messieurs Patrick LE DIFFON et Joël LEMAZURIER.

#### Absents ou excusés :

**De l'Oust à Brocéliande Communauté :** Messieurs Jean-Luc BLÉHER, Bruno GIQUELLO et Guénaël LAUNAY.

**Ploërmel Communauté :** Mesdames Florence PRUNET et Hania RENAUDIE, Messieurs Jean-Michel BARREAU et Nicolas JAGOUDET.

#### ORDRE DU JOUR :

1. Validation du Compte-rendu du Bureau Syndical du 21 septembre 2022
2. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
  - a. Étude et analyse des scénarios d'évolution du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne – point d'étape
  - b. Démarche « Forêt, Bois & territoires » déployée sur le territoire du PETR par FIBOIS BRETAGNE – suites de la démarche
  - c. Partenariat PETR – Maison de l'Europe du Morbihan Bretagne Sud dans le cadre de la commémoration de la déclaration Schuman du 09 mai 1950
3. CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS)
  - a. Retour du Comité de pilotage « CLS Est Morbihan » du 16 novembre 2022
  - b. Modalités de candidature du PETR au dispositif d'appui Territoires innovants seniors et de coopération avec les EPCI
4. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / SCoT
  - a. Financement d'une ingénierie commune relative au ZAN – Zéro Artificialisation Nette – entre les structures porteuses de SCoT bretons
5. FINANCES
  - a. Prévisions budgétaires 2023
6. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES
  - a. Calendrier instances 1er semestre 2023

#### **1. Validation du Compte-rendu du Bureau Syndical du 21 septembre 2022**

L'ordre du jour de la séance du 21 septembre 2022 portait sur :

1. Validation du Compte-rendu du Bureau Syndical du 08 juin 2022
2. CONTRAT LOCAL DE SANTÉ
  - a. Élaboration du CLS 3ème génération – DLS – démarche participation citoyenne
  - b. Expérimentation du Dispositif « Soutenant Sentinelle »
  - c. Moyens humains dédiés à l'animation du CLS 3ème génération et co-financement ARS
3. ESPACE AUTONOMIE SANTÉ EST MORBIHAN
  - a. Transfert d'activité au DAC
  - b. Mise à disposition de deux agents PETR au DAC
  - c. Bail du local à usage commercial du Trait d'Union
4. RESSOURCES HUMAINES



- a. Demande de formation d'un agent
  - b. Cas particuliers agents
5. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES
- a. Réunion des Présidents de structures de coopération interterritoriales

Le compte-rendu a été communiqué à l'ensemble des membres et n'a pas fait l'objet de remarques. A l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 21 septembre 2022 est validé.

## **1. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

### **a. Etude et analyse des scenarios d'évolution du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne – point d'étape**

Madame la Présidente informe les membres du Bureau que suite à la présentation, par KPMG, le 21 septembre dernier, de l'analyse des entretiens réalisés auprès d'une vingtaine d'élus du Comité et des « prototypes » de scenarios d'évolution de la structure, les Présidents du PETR, d'OBC et de Ploërmel Communauté se sont réunis le 26 octobre dernier (en présence de Solen Poupard de KPMG, des DSG des 2 EPCI et de la directrice du PETR).

Deux scenarios ont plus particulièrement retenu l'attention des trois Présidents :

- Le scenario 2 : « Faire évoluer le syndicat vers une structure type agence de développement »,
- Le scenario 4 : « Renforcer le Pays sur ses missions structurantes ».

Toutefois, avant que KPMG n'approfondisse ces deux scenarios, les Présidents ont convenu que Solen Poupard, consultante KPMG, présente ces éléments (analyse des entretiens et scenarios possibles) devant le Bureau de chaque EPCI.

Ainsi, Solen Poupard est intervenue devant les membres du Bureau d'OBC le 10 novembre dernier et interviendra le 12 décembre prochain devant les membres du Bureau de Ploërmel Communauté.

Les Présidents du PETR et des 2 EPCI ont également convenu d'un nouvel échange en janvier prochain pour convenir du ou des scénarios à creuser.

### **b. Démarche « Forêt, Bois & territoires » déployés sur le territoire du PETR par FIBOIS BRETAGNE – suites de la démarche**

Madame la Présidente rappelle aux membres du Bureau que le PETR a missionné FIBOIS Bretagne pour co-élaborer un programme d'actions de développement et de structuration de la filière forêt-bois sur le territoire du Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne. L'année 2022 a été ponctuée de visites de terrains (huit en tout) sur les trois thématiques suivantes :

- Forêt, avec un focus particulier sur le pin maritime,
- Bois d'œuvre,
- Bois énergie,
- En parallèle, un répertoire des constructions à venir pour proposer la solution bois a été élaboré.

Madame la Présidente annonce que le moment est venu, après la phase de mise à jour du diagnostic et de sensibilisation/acculturation des acteurs, de construire le programme d'actions. Un atelier est prévu en janvier 2023.

Le programme d'actions sera partenarial. Aussi, pour inciter les acteurs mobilisés tout au long de l'année 2022 à poursuivre leur engagement, Madame la Présidente estime que le PETR doit lui aussi poursuivre son engagement en se positionnant comme un acteur clé du développement et de la structuration de la filière forêt-bois de son territoire.

D'autres Pays en Bretagne sont engagés dans ce type de démarche : le Pays de Brest et le Pays de Rennes.

Amandine Camossaro, directrice du PETR, présente sommairement les programmes d'actions portés par les deux structures ainsi que leur coût prévisionnel.

Dans les 2 cas, au préalable, le Pays a signé, avec FIBOIS Bretagne, une convention de partenariat (coût : 4.000,00€/an).

Sur le Pays de Brest, le programme d'actions 2022-2024 est estimé à 430.435,00€ (dont 0.5 ETP dédié en interne). Co-financements déduits, le reste à charge pour le Pays de Brest est estimé à 40.000,00€/an.

Sur le Pays de Rennes, le programme d'actions 2022-2024 est estimé à 230.000,00€ (hors coût 0.5 ETP). Co-financements déduits, le reste à charge pour le Pays de Rennes est estimé à 60.000,00€.



S'agissant du Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne, Madame la Présidente expose que si les élus du territoire souhaitent pérenniser leur soutien à la filière et préserver la ressource, sans préjuger des résultats des travaux de l'atelier « programme d'actions » qui se tiendra en janvier 2023 et au regard des moyens mobilisés par d'autres territoires déjà engagés dans la démarche, le budget annuel peut être estimé à 50.000€ (dont 0.5 ETP).

**Les membres du Bureau valident la proposition de Madame la Présidente de poursuivre l'action PETR visant à développer et structurer la filière forêt-bois sur le territoire du Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne et de se positionner en tant que partenaire clé de la mise en œuvre du programme d'actions à venir, dans la limite de 50.000€/an, temps agent compris.**

### **c. Partenariat PETR – Maison de l'Europe du Morbihan Bretagne Sud dans le cadre de la commémoration de la déclaration Schuman du 09 mai 1950**

Madame la Présidente fait part aux membres du Bureau d'une sollicitation reçue par la Maison de l'Europe du Morbihan Bretagne Sud, association régie par la loi du 1er juillet 1901, adhérente à la Fédération française des Maisons de l'Europe.

Cette dernière a pour ambition de commémorer la déclaration Schuman du 9 mai 1950 sur le territoire du Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne au cours de la semaine du 08 au 13 mai 2023 et a sollicité le PETR pour mener à bien ce projet.

L'article 2 des statuts de l'association dispose que « L'association a pour objet le soutien à la construction d'une Europe unie. Elle s'efforce en particulier d'informer le public le plus large possible sur l'Union européenne, ses institutions et son activité ; de favoriser la réflexion et le débat sur la construction européenne. Pour ce faire, elle organise des conférences, des actions de formation, des débats et des animations publiques ».

Plus particulièrement, dans le cadre de cette semaine de commémoration, les objectifs affichés par la Maison de l'Europe sont les suivants :

- Mieux faire connaître les apports de l'Union européenne,
- Démontrer que son modèle politique et ses valeurs sont en danger,
- Améliorer la participation aux élections européennes pour renforcer la légitimité des institutions, de
- Faire prendre conscience des coûts considérables de la dépendance envers les puissances étrangères.

Les moyens envisagés sont donc la tenue de conférences, la réalisation d'actions de sensibilisation en milieu scolaire, le développement de relations avec les UTL (Universités du temps libre), les écoles de musique et les comités de jumelage.

Concrètement, et à ce stade d'avancement du projet, l'association sollicite du PETR un soutien humain, financier et matériel en amont et pendant la période du 08 au 13 mai 2023 (sans que l'association ait été en mesure de le quantifier).

Patrick Le Diffon informe les membres du Bureau qu'il a également été sollicité par la Maison de l'Europe du Morbihan Bretagne Sud.

Les membres du Bureau considèrent qu'il n'est pas du ressort du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne, tant sur le plan juridique au regard de son intérêt à agir tel que défini dans ses statuts, tant sur le plan financier au regard des crédits – dépenses et recettes – inscrits à son budget, lesquels sont directement issus des participations des deux EPCI qui composent le PETR (Ploërmel Communauté et de l'Oust à Brocéliande Communauté), de co-porter ce type d'actions.

Le PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne n'est donc pas en mesure d'apporter le soutien nécessaire à la réalisation de ce projet. Le PETR pourrait toutefois participer à la diffusion de supports publicitaires auprès des 56 communes du territoire et des membres du Conseil de développement le moment venu.

Les membres du Bureau proposent que la Maison de l'Europe du Morbihan Bretagne Sud se rapproche des services des deux Communautés de communes auprès desquelles les associations peuvent solliciter une aide financière en vue de l'organisation d'un tel événement.

## **2. CONTRAT LOCAL DE SANTÉ**

### **a. Retour du Comité de Pilotage « CLS Est Morbihan » du 16 novembre 2022**

Madame la Présidente informe les membres du Bureau que Le PETR a convié les Présidents et Vice-présidents en charge du social des 4 Communautés de communes (OBC, Ploërmel Communauté, Arc Sud Bretagne et Questembert Communauté) ainsi que les



élus des communes de Camoël, Pénestin et Férel à un Comité de Pilotage de construction du CLS 3ème génération, échelle Est Morbihan.

L'ordre du jour était le suivant :

- Point d'étape sur la construction du Contrat Local de Santé (CLS),
- Mise en place de la Gouvernance,
- Ingénierie dédiée,
- 1ères orientations budgétaires.

Les phases de concertation et la méthodologie proposées ont été validées. La concertation auprès des habitants a fait l'objet de débats. Les marchés de Noël ont été retenus comme lieux intéressants d'échanges auprès de tout public. La réunion de concertation des élus aura lieu en février 2023. L'intérêt d'y associer les conseils de développement a été souligné.

Les membres du comité ont validé la proposition d'une instance de gouvernance souple, dans la mesure où 2 EPCI et 3 communes ne sont pas dans la gouvernance du PETR, intitulée Comité partenarial de Santé Est Morbihan assurant une représentation des élus, des signataires, des professionnels de santé et des représentants des usagers.

L'organisation et l'ingénierie proposées ont également été validées.

Une convention financière sera signée entre le PETR et les EPCI et communes non adhérentes. Le budget prévisionnel est estimé à 190 000 € avec une recherche de financement autre que EPCI et communes, à hauteur de 66%.

### **b. Modalités de candidature du PETR au dispositif d'appui Territoires innovants seniors et de coopération avec les EPCI**

Madame la Présidente donne la parole à Karine Réto, coordinatrice du Pôle Santé du PETR :

Karine Réto rappelle que le 12 janvier 2022, le Bureau a validé le principe d'une candidature du PETR au Fonds d'appui Territoires Innovants Seniors dont la finalité est de considérer le vieillissement comme un atout du territoire, à traiter dans différents domaines, en transversalité.

Il est proposé que le PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne candidate à l'Axe 1 relatif à l'élaboration d'un état des lieux transversal du territoire, à l'animation et la synthèse du diagnostic participatif via un cabinet de consultants formé à la démarche Villes Amies des Aînés, prenant en compte 8 indicateurs.

L'ingénierie du PETR se chargera de la structuration de la gouvernance en faveur d'une politique de l'âge dans le territoire.

Le PETR pourra, s'il est retenu, bénéficier d'un co-financement de 10.000,00 €.

Le lancement de la démarche est programmé à compter du retour favorable de la demande de co-financement.

Concrètement, il s'agit pour le PETR de :

- Structurer la gouvernance en faveur d'une politique de l'âge sur le territoire,
- Lancer la démarche : travaux avec les DGA des 2 EPCI sur la co-construction de la méthodologie
- Mettre en place et animer une instance partenariale à destination des élus, des professionnels, des bénévoles et représentants des usagers : appel à candidature pour intégrer la gouvernance

Le prestataire formé à l'accompagnement d'une démarche type « Villes, Amies des aînés » est chargé lui de :

- Elaborer un état des lieux transversal du territoire en s'appuyant sur les diagnostics existants au sein du PETR et des EPCI,
- Animer et faire la synthèse du diagnostic participatif : organiser des ateliers participatifs sur le territoire.

Pour disposer finalement :

- D'un document recensant l'état des lieux à l'échelle Pays et des préconisations par communauté de communes,
- D'une gouvernance installée,
- D'un plan d'actions défini.

La réalisation de ces différentes étapes permettra aux communes et/ou communautés de communes de candidater à l'axe 2, sans passer par la phase de diagnostic et en s'appuyant sur ce qui aura été réalisé par le PETR, afin de mettre en place une stratégie innovante sur l'accueil, l'inclusion, la participation des personnes âgées sur un bassin de vie.

Karine Réto précise enfin que sur la liste, établie par le Réseau Francophone Villes Amies des Aînés, des consultants formés à cette démarche, les services du PETR en ont contacté 4 pouvant intervenir sur le territoire. Les propositions techniques et financières



reçues ou en attente de réception sont en cours d'analyse. Le comité syndical, à l'occasion de sa séance du 07 décembre prochain, sera invité à choisir l'un d'eux.

**Les membres du Bureau valident la proposition de Madame la Présidente de candidater à l'axe 1 du Fonds d'appui Territoires Innovants Séniors et d'engager les actions y figurant à condition d'être lauréat du dit Fonds d'appui.**

### **3. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE /SCoT**

#### **a. Financement d'une ingénierie commune relative au ZAM – Zéro Artificialisation Nette – entre les structures porteuses de SCoT bretons**

Madame la Présidente expose aux membres du Bureau que pour poursuivre les réflexions de la Conférence des SCoT bretons, au-delà du 22 octobre, date butoir pour transmettre à la Région des propositions concernant la territorialisation des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols, les membres de la Conférence proposent de financer une ingénierie commune relative au ZAN – Zéro Artificialisation Nette – entre les structures porteuses de SCoT bretons.

L'ingénierie ainsi mise en place permettra la poursuite des réflexions de la Conférence des SCoT bretons, concernant la mise en œuvre des dispositions de la Loi Climat et Résilience.

Cette ingénierie commune sera au service de la Conférence des SCoT bretons, de ses membres et des pilotes politiques et techniques des groupes de travail mise en place dans le cadre de ses réflexions.

Le financement de l'ingénierie commune sera assuré par les différentes structures porteuses de SCoT sur la base des principes suivants :

- Un poste à temps plein, avec une prise en charge des dépenses de personnel et de frais de fonctionnement,
- La mobilisation attendue d'aides financières sollicitées auprès de l'Etat et de la Région,
- La répartition des coûts entre les structures porteuses de SCoT calculée sur la base du double principe suivant :
  - Un forfait de 500 € par structure porteuse de SCoT,
  - Le reste à charge au poids de la population de chaque territoire de SCoT.

Le coût estimé pour le PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne est estimé à 793€/an.

La convention, conclue entre l'ensemble des structures porteuses de SCoT de Bretagne, prendra effet à compter du 1er janvier 2023 pour une durée de 3 ans.

**Aussi, après en avoir délibéré, le Bureau syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne, à l'unanimité :**

- **ÉMET un avis favorable au financement d'une ingénierie commune à l'ensemble des structures porteuses de SCoT de Bretagne,**
- **AUTORISE la Présidente à signer la convention et l'ensemble des documents relatifs à l'exécution de cette décision.**

### **4. FINANCES**

#### **a. Prévisions budgétaires 2023**

Madame la Présidente informe les membres du Bureau des prévisions qui se dessinent pour l'exercice budgétaire 2023.

En 2023, La masse salariale pèsera près de 530.000€. Le PETR devrait obtenir des co-financements sur la masse salariale à près de 45% (environ 230.000,00€ de co-financement soit un reste à charge PETR d'environ 290.000€).

Le PETR supporte par ailleurs de lourdes charges de fonctionnement type locations immobilières et frais connexes (loyer du Trait d'Union + frais avocat, loyer des Carmes, etc.) qui représente annuellement plus de 50.000€.

Hors exercice de la compétence transférée (SCoT) et des missions déléguées, ces deux grands types de charges (masse salariale + locations immo et connexes) représenteront donc pour l'année 2023 un coût de 340.000€ (co-financements déduits).

Madame la Présidente rappelle que la principale ressource financière du PETR provient des participations des 2 EPCI membres (stable depuis plusieurs années et d'un montant total de 246.000€ - en 2022 : 117.000€ pour OBC et 129.000€ pour Plo Com).

Les autres sources de recettes sont :



- Sur l'ingénierie : co-financement ARS dans le cadre du CLS, LEADER pour l'animation du programme et Conseil régional pour le CDD,
- Sur les actions : dépend du domaine d'action mais en règle générale reste à charge d'au moins 50% pour le PETR.

Madame la Présidente rappelle également que, depuis 2022, suite à la décision de la Région Bretagne de ne plus contractualiser avec les structures de coopération inter territoriales, le PETR a « perdu » sa seconde principale ressource financière (plus de 100.000€/an).

Dans ces conditions, pour boucler le budget 2022, le PETR a eu recours à l'excédent dégagé en 2021 de sa section de fonctionnement, excédant qu'il ne dégagera pas en 2022 (sur la section de fonctionnement à tout le moins).

Madame la Présidente précise aux membres du Bureau que les Directions générale et financière des 2 EPCI ont été informées de la situation.

## **5. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **a. Calendrier instances 1er semestre 2023**

Madame la Présidente rappelle les dates de réunion des prochaines instances :

07 décembre 2022 : Comité syndical – salle polyvalente à CARENTOIR

18 janvier 2023 : Bureau syndical

01 février 2023 : Comité syndical (DOB)

15 mars 2023 : Comité syndical (vote BP)

12 avril 2023 : Bureau syndical

03 mai 2023 : Conférence des maires

24 mai 2023 : Bureau syndical

21 juin 2023 : Comité syndical

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h45.

